

Le 03 NOV. 2020

Bureau du courrier

2020\_061



**DEPARTEMENT  
DE LA LOZERE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**OBJET :**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

*Séance du 23 octobre 2020*

Représentants des  
collectivités et  
établissements  
affiliés au sein de la  
commission finances

Le 23 octobre deux mille vingt à 14h, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, par avis individuel, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Nombre  
d'administrateurs  
en exercice : 20

**Etaient présents :**

Messieurs : **ASTRUC Alain**, Maire de Peyre en Aubrac ; **BEAURY Pascal**, Maire de Mont Lozère et Goulet ; **BERGOGNE Francis**, Maire de Barjac ; **BRUGERON Jean-Noël**, Maire du Malzieu-Ville ; **COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne ; **COUDERC Henri**, Président de la CC Gorges Causses Cévennes ; **ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre ; **JACQUES Jérôme**, Adjoint au Maire de Chanac ; **MALAVIEILLE Christian**, Maire Délégué de Javols ; **POURQUIER Jean-Paul**, Maire du Masegros Causses Gorges ; **SAINT LEGER Francis**, Président de la CC Randon Margeride ; **SUAU Laurent**, Maire de Mende.

Date de l'envoi  
de la convocation  
le 12/10/2020

Mesdames : **BREMOND Patricia**, Maire de Marvejols ; **GAILLAC Josette**, Maire de Bassurels ; **HUGON Christine**, Maire de Saint Chély d'Apcher ; **MINET-TRENEULE Elizabeth**, Adjointe au Maire de Mende ; **THEROND Flore**, Maire de Florac 3 rivières.

**Etaient excusés :**

Messieurs : **BOUNIOL Lionel**, Maire de Bourgs sur Colagne ; **MORENO René**, Conseiller Régional de la Région Occitanie.

Madame : **MAILLOLS Aurélie**, Vice-Présidente de la Région Occitanie.

Date de l'affichage  
du PV:

Monsieur **PEYRE Jean-Philippe**, payeur départemental, est également excusé

Assistait également Madame **ABINAL Emmanuelle**, Directrice du Centre de Gestion.

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur ITIER Jean-Paul, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS AFFILIES  
AU SEIN DE LA COMMISSION FINANCES**

**Le Président rappelle :**

La commission finances est actuellement composée de 5 membres, ce qui convient à la taille de l'établissement et permet son bon fonctionnement.

Dans le cadre du fonctionnement du Centre de Gestion, le Président propose de maintenir cette commission qui a été mise en place en 2016.

D'autres commissions qui pourraient paraître utiles peuvent également être envisagées.

**Le Conseil d'Administration après avoir délibéré décide à l'unanimité :**

**DE DESIGNER** selon les tableaux ci-dessous les représentants des collectivités et établissements affiliés au sein de la commission finances du centre de gestion.

MEMBRES
<b>Didier BRUNEL</b> Président du SYNDICAT MIXTE LOZERE CENTRE
<b>Francis BERGOGNE</b> Maire de BARJAC
<b>Jean-Noël BRUGERON</b> Maire du MALZIEU VILLE
<b>Josette GAILLAC</b> Maire de BASSURELS
<b>Lionel BOUNIOL</b> Maire de BOURGS SUR COLAGNE

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **03 NOV. 2020**

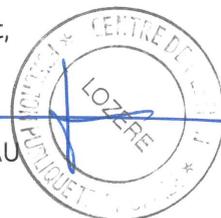
Bureau du courrier

**Présidence : Jean-Paul ITIER**

Pour extrait conforme,  
Mende, le 23 octobre 2020

Le Président,

  
Laurent SUAUCAT



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat.

Délibération certifiée  
Exécutoire le,  
Transmis au représentant de  
l'Etat le  
Publié le :

